

Les spécialistes constituent un groupe clé d'agents des ministères et des départements de l'administration centrale. Ils sont représentés par deux sous-groupes dans les données fournies : les économistes et les statisticiens. Leurs compétences en matière de recherche et d'analyse sont essentielles pour améliorer la capacité des gouvernements à prendre des décisions fondées sur des données probantes. Les responsabilités attachées à ces postes sont présentées de manière détaillée à l'annexe D.

Dans les pays de l'OCDE ayant répondu à l'enquête, la rémunération moyenne annuelle des deux groupes professionnels atteint environ 90 000 USD PPA, y compris les salaires et les traitements, les contributions sociales des employeurs, et en tenant compte des différences du temps de travail effectif (durée hebdomadaire du travail et congés). Leur salaires et traitements constituent les deux tiers de leur rémunération annuelle (en moyenne presque 60 000 USD PPA) et le reste est partagé de manière à peu près égale entre les contributions sociales des employeurs et la valeur des ajustements au titre de la durée du travail. Comme c'est le cas pour les autres professions, la façon dont la rémunération se subdivise est très différente selon les pays.

L'enquête fait apparaître que les différences de niveau de rétribution de ces deux groupes professionnels selon les pays sont moins prononcées que pour les hauts fonctionnaires et, dans une moindre mesure, les cadres moyens. Les données indiquent que les deux professions sont mieux rémunérées aux États-Unis et en Espagne. En outre, dans le cas des économistes en Belgique et aux Pays-Bas, et des statisticiens en Irlande, leur rémunération totale est nettement supérieure à la moyenne de l'OCDE. À l'autre extrémité, les administrations en Estonie, Nouvelle-Zélande et Slovaquie rémunèrent les statisticiens nettement moins que les économistes. Les différences de niveaux de rémunération d'un pays à l'autre peuvent être dues à des différences des marchés nationaux du travail, en particulier les rémunérations pratiquées dans le secteur privé pour des postes comparables. Elles peuvent également dénoter des structures d'organisation différentes et des niveaux d'ancienneté différents pour des postes équivalents.

Méthodologie et définitions

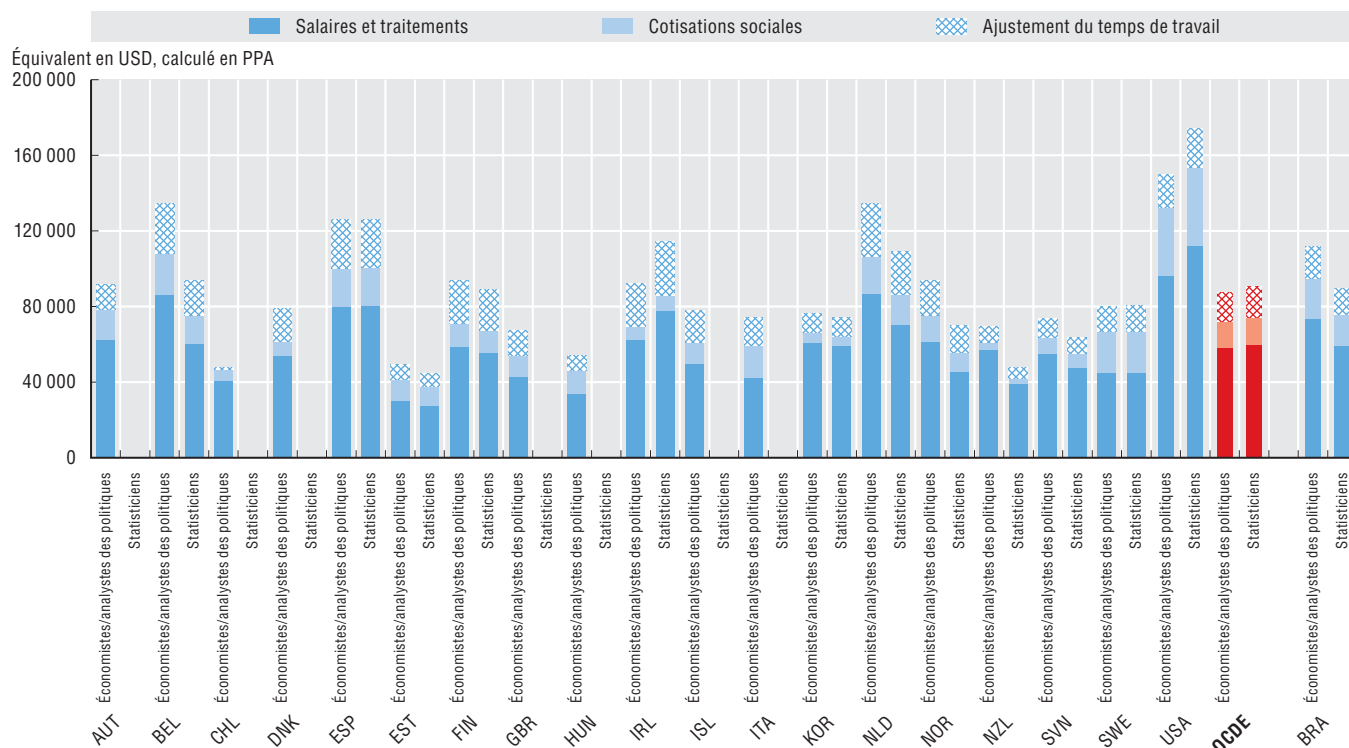
Les données se rapportent à 2009 et ont été réunies par l'Enquête 2010 de l'OCDE sur la rémunération des fonctionnaires des administrations centrales/fédérales. Les hauts fonctionnaires des ministères et agences centrales ont répondu à cette enquête par l'intermédiaire du Groupe de travail sur l'emploi et la gestion publics.

La rémunération totale comprend les salaires et traitements, les contributions sociales des employeurs aux systèmes publics de protection sociale ou aux régimes d'assurance sociale privés ainsi que les prestations sociales versées directement par l'employeur, y compris les pensions payées par l'intermédiaire du budget de l'État et non par le biais des contributions sociales de l'employeur (généralement pour des systèmes par répartition). Les rémunérations ont été converties en USD en utilisant les PPA pour le PIB tirées de la *Base de données des comptes nationaux de l'OCDE*. Les ajustements de la durée du travail compensent les différences concernant les heures travaillées (durée hebdomadaire du travail et congés). Des ajustements plus importants de la durée du travail signifient en général que l'employé travaille moins d'heures et/ou de jours par an. En prenant l'ensemble de la rémunération comme point de repère, il est possible de comparer le degré auquel les États rémunèrent leurs fonctionnaires par le biais de contributions sociales ou par des salaires et des traitements plus élevés. Dans la plupart des cas, les données portent sur six ministères/départements de l'administration centrale seulement (Intérieur, Finances, Justice, Éducation, Santé et Environnement ou leurs équivalents). Les fonctions sont fondées sur la Classification internationale type des professions (CITP). Les principales limites des données tiennent à la difficulté de comparer les fonctions d'un pays à l'autre, à la manière dont les pays ont interprété la définition des fonctions, et à un certain manque de clarté concernant le niveau des contributions sociales, ainsi qu'aux différences de coût de la vie dans les capitales des différents pays.

Les niveaux de rémunération sont calculés en établissant la moyenne des rémunérations du personnel en fonction (il ne s'agit pas du point médian entre le salaire minimal et le salaire maximal). Voir l'annexe D pour l'ensemble de la méthodologie.

29.1 Rémunération annuelle moyenne des économistes et statisticiens dans l'administration centrale

Ajustée pour tenir compte des différences de durée du travail et de congés



Notes : Les données relatives à la rémunération des statisticiens manquent ou sont mélangées à celles qui concernent les économistes/analystes politiques pour l'Autriche, le Chili, le Danemark, la Hongrie, l'Islande, l'Italie et le Royaume-Uni. **Autriche** : les économistes/analystes politiques et les statisticiens ont les mêmes salaires. **Brsil** : source des contributions sociales : IBGE ; source du PPA : Banque mondiale. Les données comprennent le salaire de carrière +60 % de Direção e Assessoramento Superiores. **Chili** : les données ne tiennent pas compte des primes pour les fonctions clés. Ceci affecte les comparaisons de pays à pays dans une proportion de un ou deux points de pourcentage, suivant les groupes professionnels, mais cette proportion peut être beaucoup plus importante pour les fonctions du sommet de l'échelle. **Corée** : les fonctionnaires ont droit à 3-21 jours de congés annuels en fonction de la durée de leur service. **Espagne** : les données ne tiennent pas compte des réductions importantes des traitements des fonctionnaires décidées en mai 2010. **Estonie** : les données ne correspondent pas exactement aux groupes professionnels CITP. Les économistes/analystes politiques comprennent tous les spécialistes qui sont employés dans les unités d'élaboration des politiques ou dans les unités de base des ministères, et les statisticiens comprennent tous les spécialistes des unités de soutien. **Irlande** : les données tiennent compte de la diminution des salaires suite à la Loi sur les mesures financières d'urgence d'intérêt public de 2009. Les contributions sociales sont prises en compte pour les personnels entrés dans la fonction publique après 1996 et ne tiennent pas compte des régimes de retraites par répartition. **Nouvelle-Zélande** : les données ne comprennent pas l'ensemble des prestations sociales comme les congés maladie et autres congés sans solde accordés par l'employeur. **Royaume-Uni** : les données ne tiennent pas compte des paiements additionnels. Voir l'annexe D pour des notes supplémentaires. Données non disponibles pour l'Allemagne, l'Australie, la France, la Grèce, Israël, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Suisse et la Turquie. Le Canada a retiré ses données.

Source : Enquête de l'OCDE sur la rémunération des fonctionnaires des administrations centrales/fédérales, STAN – Base de données de l'OCDE pour l'analyse structurelle.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932573983>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Rémunération des spécialistes dans l'administration centrale », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-35-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.